



**PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

Rouen, le **21 DEC. 2018**

**Direction de la coordination des  
politiques publiques et de l'appui territorial**

Bureau de l'appui territorial et des politiques économiques et sociales

Affaire suivie par **Vanessa BOUCAUT**

**Secrétariat de la CDAC**

Tél. 02.32.76.53.90

Fax 02.32.76.54.60

Mél. [vanessa.boucaut@seine-maritime.gouv.fr](mailto:vanessa.boucaut@seine-maritime.gouv.fr)

La préfète,  
de la région Normandie,  
préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 20 décembre 2018, sous la présidence de Madame Houda VERNHET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Seine-Maritime, représentant Madame la préfète, a examiné **le dossier n° 2018-09** concernant l'extension de 440 m<sup>2</sup> du magasin Darty situé Centre Commercial Grand Havre - La Lézarde à Montivilliers.

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- le décret du président de la république du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 18-33 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Madame Houda VERNHET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 modifiant l'arrêté du 2 novembre 2017 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime. ;
- la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, enregistrée au secrétariat de la CDAC de la préfecture de la Seine-Maritime le 14 novembre 2018, par la SNC DARTY GRAND OUEST, dont le siège social est situé à Nantes (44300) 32 rue Coulonge, Parc Tertiaire de l'Eraudière, agissant en qualité d'exploitante, et visant à l'extension de 440 m<sup>2</sup> du magasin Darty situé à Montivilliers (76290) Centre Commercial Grand Havre - La Lézarde ;

- l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2018 annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 20 décembre 2018 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme CHETITAH, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer.

## **CONSIDÉRANT**

- que le magasin Darty, en septembre 2008, a réaménagé un local de Service-Après-Vente en espace de vente "Cuisines" et a ainsi augmenté sa surface de vente de 440 m<sup>2</sup>, amenant sa surface de vente totale à 1 910 m<sup>2</sup> ;
- que les dispositions transitoires de la Loi de Modernisation et de l'Economie (LME) du 04 août 2008 autorisaient les extensions commerciales inférieures à 1 000 m<sup>2</sup> sans passage en CDAC ;
- qu'en juillet 2014, le Conseil d'État a considéré que cette mesure ne s'appliquait qu'aux projets ne conduisant pas à un dépassement du seuil de 1 000 m<sup>2</sup> et que le pétitionnaire souhaite aujourd'hui être en conformité avec la jurisprudence ;
- que le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Havre Pointe de Caux Estuaire a été approuvé le 13 février 2012, avec une révision en cours depuis le 11 juillet 2014 ;
- que le projet respecte les préconisations du projet d'aménagement et de développement durable du SCOT par le renforcement et la diversification des pôles périphériques existants pour attirer des consommateurs à l'échelle régionale et par l'amélioration qualitative de l'offre locale ;
- que le projet respecte le plan local d'urbanisme (PLU) de Montivilliers prescrit le 19 septembre 2011 et approuvé le 21 septembre 2015 ;
- que le magasin Darty est implanté au cœur de l'agglomération havraise au sein d'une zone commerciale d'importance qui contribue avec le centre-ville à un aménagement commercial diversifié et équilibré de la commune ;
- que l'extension n'a entraîné aucune modification de l'emprise foncière ou du bâti, n'a pas engendré de modification de l'aire de stationnement et n'a pas modifié les accès aux véhicules ;
- que le projet est desservi par les lignes de bus du réseau de la communauté d'agglomération havraise "Lia" ;
- que des travaux de réaménagement du parking sont prévus afin de développer l'accessibilité des piétons et vélos .

**DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité ( 10 oui sur 10 votants).**

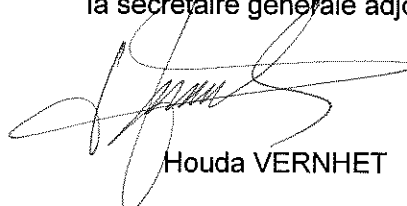
Ont voté favorablement :

- monsieur Daniel FIDELIN, maire de Montivilliers, commune d'implantation ;
- monsieur Jean-Louis ROUSSELIN désigné par le comité du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale Le Havre-Pointe de Caux Estuaire dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- madame Isabelle VANDENBERGHE, représentant le président du conseil régional ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;

- monsieur Boris MENGUY (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement), personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- madame Catherine FLEURY, représentant le maire d'Honfleur ;
- madame Arlette SAVARY, personnalité qualifiée en matière de développement durable et aménagement du territoire ;
- monsieur Joël COLSON, le maire de Beuzeville.

**En conséquence, la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime, réunie le 20 décembre 2018, autorise la SNC DARTY GRAND OUEST, dont le siège social est situé à Nantes (44300) 32 rue Coulonge, Parc Tertiaire de l'Eraudière, à procéder à la régularisation de l'extension de 440 m2 du magasin Darty situé à Montivilliers (76290), Centre Commercial Grand Havre - La Lézarde, portant la surface totale de vente du magasin à 1 910 m2.**

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,



Houda VERNHET

